

24

**CRPE Épreuve orale Connaissance du système éducatif****Fiche- résumé****E****EVALUATIONS CP ET CE1**

Les évaluations nationales au CP ont lieu en septembre et janvier (point d'étape) ; celles du CE1, en septembre. Elles sont obligatoires pour tous les élèves dans toutes les écoles de France, publiques et privées sous contrat. 1,6 million d'élèves dans 31 000 écoles.

Cela permet de mettre à jour les compétences déjà maîtrisées et celles qu'il faut développer et renforcer. Le point d'étape en janvier permet de connaître la progression des élèves du CP, dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération. C'est un outil pour l'enseignant afin qu'il puisse disposer pour chaque élève de points de repères afin d'organiser son action pédagogique.

Chaque élève dispose d'un livret d'exercices (français et mathématiques). Des adaptations sont proposées pour les élèves en situation de handicap (versions sourds et malentendants, non-voyants et consignes en langue des signes). L'enseignant dispose d'un guide.

**L'évaluation de début de CP :**

En français, les élèves passent **trois séquences de 8 à 12 minutes** chacune sur la connaissance des lettres ; la richesse du vocabulaire ; la conscience phonologique et phonémique ; la compréhension orale.

En mathématiques, les élèves passent **deux séquences de 10 à 12 minutes**. Les exercices permettent d'évaluer les élèves en construction du nombre et calcul, en ciblant le dénombrement, la décomposition d'un nombre, la connaissance de la ligne numérique.

**Le point d'étape de fin janvier au CP :**

En français, les élèves passent **deux séquences de 8 et 10 minutes ainsi que deux épreuves individuelles d'une minute** chacune. Les exercices portent sur le passage de l'oral à l'écrit ; la conscience phonologique et phonémique ; la compréhension orale ; la lecture et la compréhension de l'écrit.

En mathématiques, les élèves passent **deux séquences de 11 minutes chacune**. Les exercices permettent d'évaluer les élèves en construction du nombre, capacités de calcul, notamment la résolution de problèmes et la connaissance de la ligne numérique.

**Les évaluations de début de CE1 :**

En français : identifier des mots rapidement, décoder aisément des mots inconnus irréguliers, reconnaître des mots fréquents et des mots irréguliers mémorisés ; lire et comprendre des textes ; lire à voix haute avec fluidité ; orthographier les mots les plus fréquents.

En mathématiques, nombres et calculs ; espace et géométrie.

La saisie des réponses des élèves est réalisée par les enseignants sur un portail numérique. Les parents sont informés des résultats de leur enfant (bilan individuel) ; l'IEN dispose des résultats par école.

**Références officielles :** voir site Eduscol.